

**BORDEREAU D'IDENTIFICATION DE VERSEMENT
DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2025**

Identification de l'entreprise assujettie à la taxe d'apprentissage :

Raison sociale :

SIRET :

RCS :

Adresse postale :

Nom du contact gestionnaire Taxe d'Apprentissage :

Tél. :

Mail :

Bénéficiaire de la taxe d'apprentissage :

ENSEM / UAI 0540121N

AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE

34 Cours Léopold

54 052 Nancy Cedex

Montant du versement : €, versé à l'ENSEM

Comment verser votre solde de taxe d'apprentissage en 2025 à l'ENSEM ?

Ouverture de la plateforme SOLTEA le 27 mai 2025

- 1ère période de versement du 27 mai au 23 août 2025

- Connectez-vous à la plateforme SOLTÉA de la CDC (via net.entreprises)
- Identifiez l'ENSEM dans le moteur de recherche avec son code UAI 0540121N
- Indiquez en % du montant global votre soutien à l'ENSEM
- Validez votre choix

- 2ème période de versement du 7 septembre au 25 octobre 2025

**Une fois la déclaration effectuée sur la plateforme SOLTEA,
merci de retourner ce bordereau de versement à :**

ensem-partenariats@univ-lorraine.fr